MESURE DE CONSERVATION 48/XI

Interdiction de pêche dirigée de Notothenia gibberifrons, Chaenocephalus aceratus, Pseudochaenichthys georgianus, Notothenia squamifrons et Patagonotothen guntheri dans la sous-zone statistique 48.3 pour les saisons 1992/93 et 1993/94

La présente mesure de conservation est adoptée en vertu de la mesure de conservation 7/V:

La pêche dirigée de Notothenia gibberifrons, Chaenocephalus aceratus, Pseudochaenichthys georgianus, Notothenia squamifrons et Patagonotothen guntheri dans la sous-zone statistique 48.3 est interdite pendant les saisons 1992/93 et 1993/94, définie comme étant la période allant du 6 novembre 1992 jusqu'à la fin de la réunion de la Commission en 1994.